

Procès-verbal

Séance du Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou

Lundi 14 Novembre 2016

L'an deux mille seize, le Lundi 14 Novembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou, dûment convoqué par le Maire le 08/11/2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la commune nouvelle (Mairie de Beaufort-en-Vallée), en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Serge MAYE, Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, M. Philippe TESSERAU, Mme Frédérique DOIZY, M. Patrice BAILLOUX, M. Jean-François CHANDELILLE, M. Didier LEGEAY, Mme Claudette TURC, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Alain BERTRAND, M. Philippe OULATE, M. Luc VANDELDELDE, M. Jean-Michel MINAUD, M. Thierry BELLEMON, M. Marc FARDEAU, Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Carole CHARRON-MONTAGNE, Mme Sandra ROGERS, Mme Bénédicte PAYNE, Mme Séverine MAUSSION, M. Gérard GAZEAU, M. Christophe LOQUAI, Mme Marie-Dominique LAMARE, M. Romain PELLETIER, M. Jean-Philippe ROPERS, Mme Angélique VIONNET

Etaient absents avec procuration : M. Rémi GODARD donne pouvoir à M. Serge MAYE, Mme Virginie PIERRE donne pouvoir à Mme Bénédicte PAYNE, M. Jérémy CHAUSSEPIED donne pouvoir à M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique LAMARE

Etait absent excusé : M. Fabrice LECOINTRE

Etaient absents : M. Jean-Claude DOISNEAU, Mme Catherine DENIS, M. Yvonnick HODE, Mme Cécile BERNADET

A été nommé secrétaire de séance : M. Philippe TESSERAU

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2016 est approuvé sans observation.

2016/169 – Décisions prises par le Maire par délégations du conseil

- Bail commercial M. et Mme ROCHEREAU–SAILLARD – Avenant n° 1 :
 - . bâtiment rue du Gal De Gaulle (magasin « Tout'Affaires »)
 - . loyer mensuel : 1 500 € HT

- Construction bibliothèque – Attribution des lots du marché « fourniture, livraison et installation du mobilier de la future bibliothèque » :
 - . lot n° 1 « rayonnages, présentoirs, bacs et armoires »
 - . attributaire : entreprise IDM
 - . montant : 87 356,74 € HT

 - . lot n° 2 « tables et chaises »
 - . attributaire : entreprise Blanchet Dhuismes
 - . montant : 21 647,61 € HT

 - . lot n° 3 « assises détente et tapis »
 - . attributaire : entreprise Blanchet Dhuismes
 - . montant : 9 066,20 € HT

- arrivée en séance de Christophe LOQUAI, conseiller municipal –

2016/170 - Z.A.C. de la Poissonnière : Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) 2015
approbation - Traité de Concession d'Aménagement avenant n° 3 approbation
(rapporteur : Marie-Pierre MARTIN)

Marie-Pierre MARTIN, adjointe en charge de l'économie locale, précise que conformément à la réglementation et à la convention d'aménagement approuvée le 16 décembre 2013, M. LEMEUR, chargé d'opération à ALTER PUBLIC (ex SPLA de l'Anjou) assiste à ce début de séance afin de présenter au conseil le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité 2015 relatif à la Zone d'Aménagement Concerté de La Poissonnière.

Elle rappelle que ce document, transmis à chacun par courriel, est également consultable au secrétariat général.

Elle ajoute par ailleurs que ce bilan fait apparaître une diminution de la participation communale dans le financement de cette opération, celle-ci passant de 1 620 000 € à 1 457 000 €. La société Alter Public a donc transmis un avenant (n° 3) modifiant en conséquence le montant et les modalités de versement de la participation de la collectivité. Elle propose au conseil d'approuver cet avenant et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Gérard GAZEAU se dit étonné que les élus de Gée n'aient pas plus de questions à poser sur ce dossier qui n'évolue pas particulièrement vite. Il a parfois douté du fait que quelqu'un s'en occupait encore.

Marie-Pierre MARTIN admet que ce dossier évolue lentement, et surtout moins vite que prévu.

Mathieu LEMEUR (société ALTER PUBLIC) confirme que le rythme de la commercialisation est assez faible, mais précise que dans le Saumurois et sur d'autres opérations, aucun promoteur n'a pu être trouvé.

M. le Maire rappelle avoir annoncé une date de démarrage des travaux pour mai 2016, mais le promoteur avance au rythme de la commercialisation des différentes cellules.

Gérard GAZEAU demande à partir de combien de réservations de cellules le promoteur se doit de commencer la construction.

M. LEMEUR répond que dès lors qu'il atteint 50 % de commercialisation, il doit se porter acquéreur du terrain. Il précise que c'est ce qui est écrit dans la promesse de vente.

M. le Maire fait savoir qu'il a même proposé que la commune se porte acquéreur de l'une des cellules, afin d'accélérer le processus.

M. LEMEUR ajoute que le promoteur ne lui a pas communiqué le nombre de preneurs, mais son appel d'offres est clos sur ce dossier.

Marie-Dominique LAMARE demande si ce dossier sera géré par la nouvelle intercommunalité en 2017.

M. le Maire confirme.

Christophe LOQUAI se demande ce que l'on peut attendre du transfert de ce dossier à l'intercommunalité : un effet d'accélération ?

M. le Maire répond que cela ne changera rien.

Marie-Pierre MARTIN précise qu'à priori, cette perspective devrait inciter le promoteur, M. Abraham, à conclure plus rapidement la transaction.

Marie-Dominique LAMARE demande si la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) qui va être engagée restera valable.

M. le Maire répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal,

Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 16 décembre 2013,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2015 établi par ALTER Public,

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Public (annexé à la présente),

Après en avoir délibéré, et avec 4 ABSTENTIONS (M. GAZEAU, M. LOQUAI, Mme SANTON-HARDOUIN, Mme LAMARE),

APPROUVE le bilan prévisionnel révisé en date du 31 décembre 2015 portant les dépenses et recettes de l'opération à 2 230 000 € HT. La participation de la collectivité diminue à hauteur de 1 457 000 €, répartie selon les annuités

suivantes :

- 729 000 € en 2014

- 81 000 € de 2015 à 2022

- 80 000 € en 2023

AUTORISE Monsieur le Maire de la Commune de Beaufort-en-Anjou à signer l'avenant n° 3 modifiant le montant de la participation de la collectivité à 1 457 000 € contre 1 620 000 €, ainsi que les modalités de versement.

2016/171 - ZAC de la Poissonnière - Approbation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD, adjoint à l'urbanisme et l'environnement précise que dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement, la commune de Beaufort-en-Anjou a décidé d'engager une opération de restructuration et d'aménagement de l'entrée sud de la commune déléguée de Beaufort-en-Vallée sur le secteur de la Poissonnière, afin de conforter l'offre de services et de commerces et constituer une nouvelle offre de logements.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une large concertation, dont le bilan a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2012. Concernant la phase d'aménagement, la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de la Poissonnière a été créée par délibération prise au cours de la même séance.

En vue de la réalisation de ce projet, il s'avère nécessaire de se rendre propriétaire de l'ensemble du site. Afin d'assurer cette maîtrise foncière, il convient de solliciter de Madame la Préfète de Maine-et-Loire un arrêté déclarant d'utilité publique ledit projet.

Le périmètre de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), d'une superficie totale d'environ 2 hectares correspond au périmètre de la Z.A.C.

Le périmètre de D.U.P. est délimité comme suit :

- Au Nord, par des arrières de propriétés bâties et par la rue Charles de Gaulle,
- A l'est, par des propriétés bâties donnant sur la rue des Tilleuls,
- A l'ouest, par des propriétés bâties,
- Au sud, par la route d'Angers, la D 347.

Le site est intégralement situé en milieu urbain et est constitué par un ensemble hétéroclite. En effet, suite au transfert de l'Intermarché sur la Z.A. Actual, la commune s'est retrouvée avec une friche commerciale à gérer en entrée sud de la ville. Au sein de cette friche, un îlot a été détaché pour l'enseigne Mac Donald's, afin d'y implanter un restaurant ; sur le reste, l'ensemble des bâtiments a été démoli. Le cœur de l'îlot est donc un vaste espace ouvert sans aucune spécificité urbaine ou caractère paysager.

L'utilité publique est justifiée au regard des objectifs poursuivis pour répondre :

- aux besoins croissants et diversifiés en matière de logements et aux obligations qui en résultent pour la collectivité au travers notamment du Plan Départemental de l'Habitat validé par le Conseil Départemental de Maine, d'aménagement (voirie, réseaux, espaces verts), le programme d'aménagement prévoit la réalisation d'environ 6 lots d'activités qui totalisent une surface cessible d'environ 8 619m² et d'environ 19 logements dont environ 18 logements individuels comprenant 6 logements locatifs sociaux.

La commune de Beaufort-en-Anjou souhaite, à travers ce projet, répondre aux enjeux de développement économique du territoire communal et intercommunal tout en recherchant un équilibre avec le centre-ville commerçant et de services.

L'aménagement du secteur doit réussir à qualifier l'entrée de ville sud entre la RD 347 et l'avenue des Tilleuls. De plus, pour réaliser une bonne greffe urbaine de cette zone avec les habitations existantes, l'urbanisation le long de la rue Charles de Gaulle sera particulièrement travaillée dans une logique de continuité urbaine.

De même le projet vise à valoriser les perspectives visuelles de la RD347 sur l'îlot à dominante d'activités.

Le programme s'inscrit également dans une démarche de développement durable et a pour but de requalifier le site dépourvu de tous éléments paysagers. L'aménagement paysager permettra de structurer le quartier et de valoriser la frange sud en bordure de la D347.

Concernant le droit des sols, le projet est compatible avec les dispositions du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou, approuvé le 24 avril 2012 et révisé le 19 avril 2016. En associant à une offre d'habitat une offre commerciale et de services, et en permettant le renouvellement et l'optimisation du foncier existant, le projet s'inscrit dans la stratégie globale du SCoT visant à privilégier le renouvellement urbain et la densification du tissu urbain et à promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace.

Le choix du site correspond au secteur actuellement classé en zone UBbm au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune déléguée de Beaufort-en-Vallée approuvé le 19 décembre 2011 et modifié, zone créée pour le site de la Poissonnière afin de tenir compte d'une mixité fonctionnelle et de dispositions spécifiques liées à son implantation en façade sur la R.D. 347 au P.L.U.

Sur le volet foncier, la réalisation du projet sur le secteur de la Poissonnière va nécessiter la maîtrise foncière de 07a25ca représentant trois unités foncières.

Tous les propriétaires et ayants droit concernés par ce projet étant identifiés, il est également proposé dans le cadre de la présente demande de D.U.P. de solliciter l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Le site correspond au choix de la commune de requalifier le quartier qui est actuellement un espace de friche commerciale et de reconquérir l'îlot par une mixité des usages.

Ce secteur apparaît cohérent en termes de greffe urbaine et d'intégration en frange du tissu urbain existant de la commune, à proximité immédiate du centre, des services et des commerces.

Le projet d'urbanisation comprend la réalisation d'un quartier mixte avec des activités commerciales, de bureaux, d'hôtellerie-restauration, des services et intégrant des logements en densification autour de l'avenue du Général de Gaulle et éventuellement un ou des équipements publics ou collectifs.

L'ensemble du dossier d'enquête préalable à la D.U.P. est consultable au secrétariat général aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Gérard GAZEAU estime que l'on pourrait commencer les travaux sans tenir compte de la parcelle à acquérir. Il trouve curieux que la voie passe sur une propriété n'appartenant pas à la commune.

M. le Maire explique que le tracé passe près des constructions, mais il ne peut être modifié. Il rappelle que jusqu'à présent, la commune a toujours réussi à acquérir à l'amiable. Lancer la procédure d'expropriation permet d'avoir une date butoir.

Jean-Jacques FALLOURD rappelle que tous les réseaux sont installés pour desservir la zone commerciale. Celle-ci est opérationnelle mais il reste à aménager le débouché sur la rue Charles de Gaulle.

Gérard GAZEAU souhaite savoir s'il est demandé aux propriétaires de vendre la totalité de leur bien ou seulement le passage nécessaire à la voirie.

Jean-Jacques FALLOURD précise qu'il s'agit juste du passage de la voie.

Gérard GAZEAU demande qui négocie ces acquisitions.

Jean-Jacques FALLOURD répond que c'est la société ALTER PUBLIC, en lien avec la commune, qui est d'ailleurs associée à toutes les prises de décisions.

M. le Maire ajoute que les propriétaires connaissent donc l'issue de cette affaire, dès lors que la D.U.P. sera validée.

Gérard GAZEAU demande si les deux propriétaires sont opposés au projet.

M. le Maire précise qu'un seul est contre.

Jean-Jacques FALLOURD ajoute qu'il y a aussi un problème de droit de passage entre les deux propriétés, qui complique la négociation.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 19 décembre 2012 approuvant le dossier de création et le 24 février 2014 le dossier de réalisation de la ZAC de la Poissonnière,

Après en avoir délibéré et avec 4 ABSTENTIONS (M. GAZEAU, M. LOQUAI, Mme SANTON-HARDOUIN, Mme LAMARE),

APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet de restructuration du secteur de la Poissonnière, constitué conformément aux dispositions de l'article R.112-4 du Code de l'Expropriation,

APPROUVE le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du Code de l'Expropriation,

SOLLICITE de Madame la Préfète de Maine-et-Loire, l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire afin de bien vouloir par la suite prononcer la Déclaration d'Utilité Publique correspondante, au profit d'Alter Public, en sa qualité d'aménageur.

M. le Maire ajoute que ce dossier illustre bien la nécessité de maîtriser le foncier pour mener à bien les opérations communales. Il a été fâché de lire dans le Trait d'Union que la commune « bradait » un terrain à un bailleur social. Il rappelle au conseil que la commune a toujours participé au coût du foncier pour les opérations de ce type.

Construire du logement en ville, comme les membres de la liste minoritaire le réclament, ne va pas toujours aussi vite que l'on souhaiterait et cela coûte de l'argent.

Christophe LOQUAI se dit favorable à la construction de logements sociaux, mais à l'origine du dossier que M. le Maire évoque (place Notre-Dame), il devait y avoir un promoteur privé. Les membres de sa liste et lui-même se sont abstenus sur ce dossier car cette zone est devenue une friche commerciale depuis que les enseignes qui y étaient installées ont été invitées à partir. De plus, il ne trouve pas que ce qui a été présenté au conseil en terme d'esquisse soit de nature à améliorer l'entrée de ville de Beaufort-en-Vallée.

M. le Maire rappelle que la liste minoritaire suggérait d'implanter une bibliothèque sur ce site. Cela aurait, certes, été plus esthétique, mais nous aurions pour le coup bradé cet espace.

Force est de constater que la commune n'est pas encore assez attractive pour que cette opération se fasse rapidement. Mais le conseil municipal n'est pas responsable de la crise économique actuelle.

En ce qui concerne la place Notre-Dame, nous ne pouvons que nous réjouir du fait que Maine-et-Loire Habitat ait répondu présent. Tout comme les membres de la liste minoritaire, il n'est pas satisfait de l'avancée de la zone commerciale de la Poissonnière et il tient à préciser qu'aucune pression n'a été faite sur les enseignes qui sont parties sur Actival. Cette opération a permis d'améliorer le financement de cette zone.

2016/172 - Dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire

(rapporteur : Marie-Pierre MARTIN)

Marie-Pierre MARTIN rappelle au conseil que la loi du 6 août 2016, dite Loi Macron, a modifié les dérogations au principe du repos dominical en introduisant les « dimanches du Maire ».

Selon l'article L3132-26 du Code du travail, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire est normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an et la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Après concertation des commerçants réunis le 15 septembre dernier et sur leurs propositions, il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable sur le principe des douze dérogations au repos dominical pour 2017, soit les 2^{ème} dimanches des onze premiers mois de l'année et le dimanche 24 décembre.

Christophe LOQUAI fait savoir qu'il votera contre cette décision car il n'est pas tenu compte du point de vue des salariés. La problématique que l'on connaît dans les grandes villes de France n'est pas celle de la commune de Beaufort-en-Anjou.

Marie-Pierre MARTIN précise qu'à travers cette délibération, il est offert aux commerces employant des salariés, une possibilité d'ouverture supplémentaire. Elle fait simplement remarquer que les commerces alimentaires sont ouverts les dimanches matins et que personne n'y est opposé. Il s'agit là uniquement de prévoir l'opportunité d'ouvrir pour les commerces pour lesquels cela s'avérerait souhaitable.

M. le Maire rappelle qu'il a toujours répondu favorablement aux demandes d'ouverture le dimanche et que les syndicats ont toujours été contre.

Le conseil municipal,

Vu la loi Macron du 6 août 2016, modifiant les dérogations au principe du repos dominical,

Considérant la réunion des commerçants du 15 septembre 2016, sollicitant une dérogation au principe du repos dominical sur proposition de M. le Maire, quelque soit le secteur d'activité des commerces de détail,

Après en avoir délibéré et avec 1 VOIX CONTRE (M. LOQUAI) et 3 ABSTENTIONS (M. GAZEAU, Mme SANTON-HARDOUIN, Mme LAMARE),

EMET un avis favorable aux douze dérogations au repos dominical pour 2017, soit les 2^{ème} dimanches des onze premiers mois de l'année et le dimanche 24 décembre,

CHARGE M. le Maire de transmettre cette liste au conseil communautaire de Beaufort en Anjou pour avis conforme.

2016/173 - Reconduction de la couverture assurance chômage (rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire rappelle au conseil qu'en matière d'indemnisation du chômage de ses agents non titulaires, la commune peut opter soit pour l'auto assurance soit pour l'adhésion au régime de l'assurance chômage (ex Assedic).

Dans la première hypothèse, l'indemnisation chômage est due à l'ancien salarié par la collectivité selon les règles de droit commun d'indemnisation de la perte involontaire d'emploi.

Dans la deuxième hypothèse, la collectivité cotise pour ses agents non titulaires et bénéficiaires de la couverture du risque. C'est ainsi que la commune a toujours fonctionné.

Le contrat assurance chômage (interlocuteur Urssaf) fait exception au principe de reconduction des contrats existants lors de la création d'une commune nouvelle. Bien qu'ayant pris en compte la nouvelle situation depuis le début de l'année 2016, l'Urssaf nous sollicite pour la signature d'un contrat au nom de la commune nouvelle de Beaufort-en-Anjou.

Il propose au conseil d'agir dans ce sens et de l'autoriser à signer ce contrat.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE auprès de l'Urssaf l'adhésion pour la couverture chômage des agents non titulaires de la commune nouvelle de Beaufort-en-Anjou,

PRECISE que la date d'effet est le 1^{er} janvier 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités afférentes et à signer les documents correspondants.

2016/174 - Fournitures et transports scolaires - Modification de la périodicité de facturation (rapporteur : Sylvie LOYEAU)

Sylvie LOYEAU, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, rappelle que par délibération du 4 juillet 2016, le conseil a :

- décidé de participer à la prise en charge des fournitures individuelles pour les élèves et de certains transports,
- approuvé le montant des crédits alloués, pour l'année scolaire 2016/2017, aux écoles publiques et privées de la commune nouvelle de Beaufort en Anjou, au titre des fournitures et des transports scolaires (dépenses facultatives de la commune) ci-dessous :

* au titre des fournitures scolaires :

- Elèves de maternelle : 32,85 € pour l'année scolaire, soit 6,57 € pour chacune des cinq périodes scolaires inter vacances,
- Elèves d'élémentaire : 36,05 € pour l'année scolaire, soit 7,21 € pour chacune des cinq périodes scolaires inter vacances,

* au titre des transports scolaires :

- Elèves de maternelle : 9,60 € pour l'année scolaire, soit 1,92 € pour chacune des cinq périodes scolaires inter vacances,
- Elèves d'élémentaire : 15,45 € pour l'année scolaire, soit 3,09 € pour chacune des cinq périodes scolaires inter vacances,

Or, pour des raisons de traitement informatique des données, il conviendrait de procéder à une facturation par mois scolaire, soit par dixième et non plus sur 5 périodes. Cette disposition permettrait aussi de lisser la dépense des familles concernées.

Le critère retenu pour la facturation reste l'inscription et la scolarisation effective de l'enfant à l'école le premier jour de chaque mois scolaire.

Les autres dispositions du processus demeurent inchangées.

Il est proposé au conseil de participer à ces dépenses et d'approuver le montant des crédits correspondants pour l'année 2016/2017.

Le conseil municipal,

Vu sa délibération en date du 4 juillet 2016 fixant la dotation fournitures et transports pour l'année scolaire 2016/2017,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires scolaires et périscolaires du 18 octobre 2016,

Considérant la nécessité de modifier la périodicité de facturation,

Considérant que le montant des crédits annuel demeure inchangé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RAPPORTE sa délibération en date di 4 juillet 2016,

APPROUVE les modifications suivantes relatives à la périodicité de facturation, pour l'année scolaire 2016/2017, aux écoles publiques et privées de la commune de Beaufort-en-Anjou, au titre des fournitures et transports scolaires (dépenses facultatives de la commune) :

* au titre des fournitures scolaires :

- Elèves de maternelle : 32,85 € pour l'année scolaire, soit 3,28 € pour chacun des 9 mois scolaires et 3,33 € en régularisation le dernier mois,

- Elèves d'élémentaire : 36,05 € pour l'année scolaire, soit 3,60 € pour chacun des 9 mois scolaires et 3,65 € en régularisation le dernier mois,

*au titre des transports scolaires :

- Elèves de maternelle : 9,60 € pour l'année scolaire, soit 0,96 € pour chacun des 10 mois scolaires,

Elèves d'élémentaire : 15,45 € pour l'année scolaire, soit 1,54 € pour chacun des 9 mois scolaires et 1,59 € en régularisation le dernier mois,

PRECISE que l'effectif pris en compte est celui inscrit à l'école et effectivement scolarisé au 1^{er} jour du mois,

DECIDE que le remboursement sera demandé aux familles de tous les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privées de la commune nouvelle de Beaufort-en-Anjou et qui sont domiciliés hors commune, selon les montants ci-dessus pour chacun des dix mois scolaires étant précisé que le facteur déclenchant le paiement de chaque période est l'inscription à l'école et la scolarisation effective le premier jour du mois scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

2016/175 - Centre Médico Scolaire - Mise à disposition de locaux - Avenant n° 1

(rapporteur : Sylvie LOYEAU)

Sylvie LOYEAU rappelle que par délibération du 4 juillet 2016, le conseil a approuvé la convention de mise à disposition de locaux situés 26 rue Victor Hugo à Angers et accepté de participer aux charges générées par le centre de santé scolaire, au prorata de la population.

L'avenant n° 1 intègre la création de la commune nouvelle de Beaufort-en-Anjou avec Gée et l'évolution de sa population globale. L'estimation de la redevance annuelle passe ainsi de 750,38 € en 2015 à 810,61 € en 2016.

Elle propose au conseil d'approuver cet avenant et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Le conseil municipal,
Considérant la création de la commune nouvelle de Beaufort-en-Anjou entre Beaufort-en-Vallée et Gée à compter du 1^{er} janvier 2016 et donc l'évolution de la population globale,
Considérant la nécessité de prendre en compte les nouvelles modalités de calcul de la redevance,

Vu sa délibération en date du 4 juillet 2016 approuvant la convention de mise à disposition de locaux pour la mise en œuvre du service de santé scolaire,
Vu l'avis favorable de la commission Affaires scolaires et périscolaires du 18 octobre 2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux correspondant,

AUTORISE M. le Maire à le signer.

2016/176 - Inscription à l'inventaire de dons de matériels informatiques de la société Vilmorin (rapporteur : Didier LEGEAY)

Didier LEGAY, adjoint aux Affaires scolaires et périscolaires, informe le conseil que la société Vilmorin mène une politique de dons d'équipements informatiques aliénés, à l'exclusion de tout autre service (support technique..). Les bénéficiaires sont les écoles et les accueils de loisirs.

Les matériels qui feraient l'objet de ce don seraient mis à disposition des établissements scolaires. De marque DELL et dotés de licence Windows XP, ils seraient répartis de la manière suivante :

- Ecole maternelle du Château : 10 ordinateurs fixes + écrans
- Temps d'Activité Périscolaires – site Boussard : 3 ordinateurs fixes + écrans
- Activités périscolaires – Ecole du Château : 3 ordinateurs fixes + écrans
- Activités périscolaires – Ecole de la Vallée : 3 ordinateurs fixes + écrans

Ils seraient utilisés par les enfants dans le cadre de leurs activités.

Ce don doit faire l'objet d'une inscription à l'inventaire des biens de la collectivité.

Le conseil municipal

Vu l'avis favorable de la commission Affaires scolaires et périscolaires du 18 octobre 2016,
Considérant l'intérêt de ce don dans la poursuite des activités scolaires et périscolaires,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

INDIQUE que le matériel sera affecté à l'équipement des classes et aux activités périscolaires,

PRECISE que le matériel se verra attribuer un numéro d'inventaire,

REMERCE la SA Vilmorin et son représentant, M. Gomila.

2016/177 - Musée Joseph Denais - Acceptation de dons (rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE, adjoint à la culture et au patrimoine, précise au conseil qu'une partie de la politique d'acquisition du musée Joseph Denais est centrée sur la production contemporaine en Anjou.

Il explique que le présent don, effectué par l'artiste Michel Blais, s'inscrit dans la continuité de ceux réalisés en 1993 et en 2008. Il vient abonder le fonds d'estampes contemporaines.

Il s'agit de trois portfolios et d'un portefeuille d'estampes produites dans l'atelier de gravure de l'école des Beaux-Arts d'Angers entre 1984 et 1991. Le portefeuille comprend des estampes produites durant cette même période, à l'exception de deux plus tardives.

Ces portfolios comprennent environ vingt-cinq estampes originales, une vingtaine réalisée par de jeunes artistes étudiants à l'école, ainsi que des estampes d'artistes enseignants.

Plusieurs de ces artistes sont déjà présents dans les collections comme Dominique Allard ou Jean-Louis Cogné. D'autres, enseignants à l'école comme J. Thézé ou François Garotte, viennent enrichir le fonds.

Le format est imposé, les techniques sont variées : sérigraphie, lithographie, gravure en épargne, phototypie, typographie, gaufrage, monotype, moulage...

Serge MAYE propose au conseil d'accepter ces dons et d'approuver, pour ce faire, le projet de délibération suivant.

Le conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission scientifique régionale d'acquisition,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accepter les dons suivants, afin qu'ils intègrent les collections du musée municipal Joseph Denais, labellisé musée de France :

- Donateur : Michel Blais
- Dons : 3 portfolios d'estampes et un portefeuille de gravures
- Provenance : atelier de gravure de l'école des Beaux-Arts d'Angers sous la direction d'Hubert Tonka
- Date : entre 1984 et 1991

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

2016/178 - Approbation du désherbage du fonds de la bibliothèque municipale

(rapporteur : Jean-François CHANDELILLE)

Jean-François CHANDELILLE, adjoint à la culture et au patrimoine, précise au conseil que, comme toutes les bibliothèques, la bibliothèque municipale de Beaufort-en-Anjou est régulièrement amenée à procéder à un bilan de ses collections, en vue d'une réactualisation des fonds, dont il faut régulièrement vérifier l'état et l'actualité.

Les documents retirés des collections doivent être effacés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits.

Cette opération, appelée « désherbage » concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Dans le cadre de ce désherbage régulier, en 2016, 1467 ouvrages, 14 documents sonores et 2 documents électroniques ont été retirés des fonds. La liste en est consultable au secrétariat général et à la bibliothèque municipale.

Nous vous proposons de recycler les livres issus du désherbage selon différentes modalités :

- Les documents les plus abîmés seront détruits et valorisés en papier à recycler, en partenariat avec les écoles de la commune qui en retireront un bénéfice grâce à l'opération « Bennes à papier » organisée par Veolia. La recette financera des projets pédagogiques.
- Les autres documents peuvent être cédés gratuitement aux écoles de la commune, à l'EHPAD ou aux associations qui en feront la demande.
Certains ouvrages pourront être donnés aux usagers.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Culture du 05 juillet 2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque municipale devront être retirés des collections,

DECIDE que ces livres réformés seront cédés gratuitement aux écoles de la commune, aux usagers, à l'EHPAD, aux bibliothèques de la communauté de communes ou aux associations qui en feront la demande, à défaut détruits et valorisés comme papier à recycler,

DECIDE que la liste des 1467 ouvrages, 14 documents sonores et 2 documents électroniques, correspondant aux critères ci-dessus seront annulés du registre d'inventaire de la bibliothèque municipale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

2016/179 - Approbation du plan de développement des collections de la bibliothèque municipale (rapporteur : Jean-François CHANDELILLE)

Jean-François CHANDELILLE rappelle au conseil que lors de sa séance du 28 mai 2015, celui-ci a approuvé la charte des collections de la bibliothèque municipale.

Directement issu de cette charte, le plan de développement des collections donne un cadre qui en fixe les orientations. Il précise les objectifs visés et les moyens mis en œuvre pour appliquer la politique documentaire de la ville de Beaufort-en-Anjou pour la période 2016-2020.

Outil de travail et de communication, le plan de développement des collections est un document directeur qui permet de rendre plus claire et plus efficace la gestion de la bibliothèque et de sa collection, en lui donnant les moyens de planifier, évaluer et contrôler la collection en fonction des objectifs énoncés.

Les principes généraux

Les acquisitions seront effectuées selon des principes d'encyclopédisme, de pluralisme, de pérennité, d'éthique et de respect de la législation.

Le niveau des collections, quel que soit le support, est en adéquation avec les publics à desservir. En matière de création (littérature, musique, image), la bibliothèque équilibre ses collections entre le souci de répondre à la demande d'un large public et la volonté de faire connaître les créations originales, et notamment dans la création contemporaine, les oeuvres remarquables par leur originalité, leur qualité littéraire ou artistique.

Les critères de choix

Les critères de choix généraux sont les suivants :

- actualité de l'information
- exactitude et sérieux de l'information
- qualité littéraire pour la littérature
- qualité et originalité de création pour la musique et l'image
- qualité éditoriale (qualité des textes et des images)
- apolitisme (les documents émanant directement de partis politiques seront exclus)
- laïcité

Sont exclus :

- les documents incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une race ou une religion
- les documents faisant l'apologie des crimes contre l'humanité ou les niant
- les documents émanant de sectes ou faisant l'apologie de sectes
- les documents à caractère pornographique
- les documents portant atteinte à la dignité humaine
- les documents à caractère diffamatoire

- les documents frappés d'interdictions administratives ou de condamnations judiciaires
 - les livres scolaires
- Ces mesures s'appliquent aussi à la consultation des documents numériques.

Les collections

Pour que tout public puisse trouver à la bibliothèque une offre documentaire diversifiée, la politique d'acquisition s'inscrit dans :

- une acquisition diversifiée : romans, bandes dessinées, documentaires, revues, albums jeunesse
- la diversification des supports : CD, films en DVD, ressources numériques
- le développement d'un fonds conte et oralité
- l'objectif de fidéliser de nouveaux publics

Le volume des collections

Avec ses 20 000 documents, la bibliothèque de Beaufort-en-Anjou dispose de deux bibliothèques : une située à Beaufort-en-Vallée et une autre à Gée. Elle est desservie par le Bibliopôle et a établi un partenariat avec la bibliothèque Anglophone d'Angers.

La bibliothèque de Beaufort-en-Anjou dispose d'un fonds en langue italienne issu de dons dans le cadre du jumelage.

Les axes d'évolution des fonds

Adultes et jeunesse

Le fonds fiction tant adulte que jeunesse a été constitué au fil des dernières années. Le secteur adulte et le secteur jeunesse doivent faire l'objet d'un désherbage régulier. Un rééquilibrage sera opéré entre les différents genres ainsi que par tranche d'âge.

Fonds documentaires

Une partie des acquisitions livres de la bibliothèque s'oriente vers les documentaires.

Le fonds documentaire était ancien et lacunaire. Les achats de 2015 ont en partie enrayé ce défaut.

L'effort sera poursuivi sur plusieurs années pour actualiser ce fonds. Il devra répondre aux centres d'intérêt du public et permettre de comprendre les événements de la société d'aujourd'hui.

Le fonds local n'est pas clairement identifiable. Aussi, il est nécessaire de revoir le catalogue pour une meilleure évaluation de ce fonds.

Le développement d'un fonds spécifique contes et créations orales contemporaines

Pour construire le pôle ressource, le dépôt du BiblioPôle sera enrichi de nouvelles acquisitions où la création contemporaine trouvera sa place.

La création d'un fonds cinéma

L'acquisition de documents DVD s'oriente, en partie, vers le cinéma européen, en raison du partenariat avec le festival Premiers Plans.

La création d'un fonds musique

L'acquisition de CD s'oriente vers certains genres plébiscités par le public notamment le rock, chanson française et chanson pour enfant. La discothèque du BiblioPôle complètera l'offre.

La création d'un fonds numérique

Une offre numérique viendra compléter les collections physiques fictions, musique et cinéma.

Le développement de ce fonds s'inscrit dans une logique de découverte et d'initiation.

Le plan de développement des collections

Les collections de la bibliothèque de la ville de Beaufort-en-Anjou s'organisent selon 4 espaces DIRE : Découvrir, Imaginer, Raconter, Échanger. Le plan de développement des collections détaille précisément les orientations de ces fonds spécifiques.

Le taux de renouvellement est fixé à 8% par an.

Au vu de ces éléments, Jean-François CHANDELILLE propose au conseil d'adopter le plan de développement des collections de la bibliothèque municipale, transmis par courriel.

Christophe LOQUAI fait remarquer que le développement des collections nécessitera plus de moyens, à terme. Il faut en avoir conscience.

M. le Maire rappelle que malgré l'état des locaux et des problèmes d'accessibilité, le conseil a toujours investi de manière significative dans le renouvellement des fonds, à hauteur d'environ 17 000 € par an et que cela a conduit à une augmentation substantielle et régulière du nombre de lecteurs.

Serge MAYE ajoute que le nouvel outil génère des demandes supplémentaires. Il rappelle qu'au budget 2016, 52 000 € ont été inscrits pour augmenter les fonds. C'était aussi la condition pour bénéficier d'un financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), à hauteur de 50 %. Nous avons donc anticipé certaines choses, mais nous sommes également contraints par les exigences budgétaires.

Thierry BELLEMON souhaite savoir ce que contient le fonds numérique.

Jean-François CHANDELILLE répond qu'il s'agit de CD, DVD et livres numérisés.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Culture du 20 octobre 2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de développement des collections de la bibliothèque municipale joint en annexe.

2016/180 - Vente de la maison sise 4 rue des Hauts Champs - Beaufort-en-Vallée

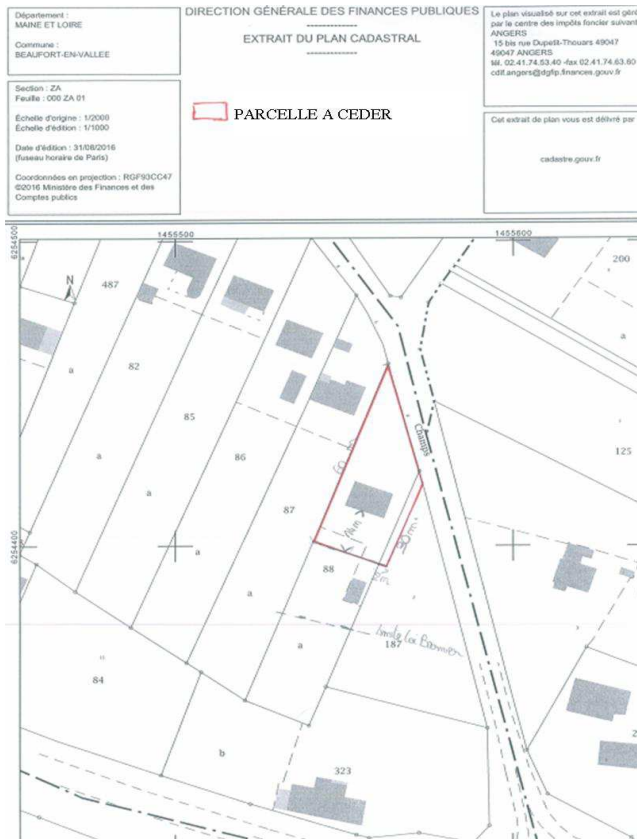
(rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD précise au conseil que par décision municipale en date du 20 mars 2013, la commune a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble sis 4 rue des Hauts Champs – Beaufort-en-Vallée, lequel ayant fait préalablement l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA). La parcelle ZA 88 a une superficie totale de 2 215 m² et le bâtiment dispose d'une surface habitable de 176 m².

Cette acquisition a été réalisée au prix figurant dans la DIA, soit 86 500 €, afin de réaliser une voie de desserte conformément à l'emplacement réservé n° 21 figurant au Plan Local d'Urbanisme.

La commune a finalement opté pour la conservation de la partie sud du terrain concerné par cet aménagement et a décidé de revendre l'immeuble avec une nouvelle assiette foncière de l'ordre de 1 500 m², au prix de 85 000 € (prix fixé par France Domaines en 2014).

Une offre d'achat signée par M. et Mme GAUDAIN Pascal et Christelle domiciliés 17 rue de l'usine à gaz 49160 Longué-Jumelles a été reçue en mairie le 2 septembre 2016 au prix de 85 000 €, sur la base du plan de division ci-dessous :



La propriété ainsi divisée a une superficie d'environ 1 000 m² sur les parcelles ZA 88p et ZA 187p. La commune conserve ainsi une parcelle dont 400 m² se trouve en zone constructible. Le reste est impacté par la loi Barnier - zone non aedificandi de 75m de part et d'autre de la voie départementale.

L'estimation des Domaines datant de plus d'un an et la surface du terrain objet de la vente passant de 1 500 m² à 1 000 m², une nouvelle estimation a été demandée. Le bien et la parcelle ainsi divisée ont été estimés à 85 000 € en date du 04 octobre 2016.

Compte tenu des éléments cités ci-dessus, il est proposé au conseil d'accepter la cession de cet immeuble au prix de 85 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Jean-Jacques FALLOURD précise que la commune ne réalise pas une mauvaise opération financière sur ce dossier.

Le conseil municipal,

Vu l'estimation de France Domaines en date du 04 octobre 2016,

Vu l'accord de M. et Mme GAUDAIN Pascal et Christelle en vue d'acquiescer cet immeuble au prix fixé par France Domaines, soit quatre vingt cinq mille euros (85 000 €),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la cession de l'immeuble cadastré ZA 88p et ZA 187p représentant une superficie d'environ 1.000 m² pour un montant de 85 000 € à M. et Mme GAUDAIN Pascal et Christelle, domiciliés 17 rue de l'usine à gaz 49160 Longué-Jumelles,

DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget principal, chapitre 024 produit des cessions,

PRECISE que les frais de bornage seront à la charge de la commune,

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

2016/181 - Voirie - Dénomination de voies (rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD rappelle au conseil que la commune s'est engagée dans une démarche de dénomination et numérotation de tous les immeubles situés sur son territoire.

- Les communes déléguées de Beaufort-en-Vallée et Gée ayant une voie portant le même nom (Place de la République), il convient de modifier l'un des deux.
La voie ayant le moins de numéros doit modifier son nom. La Place de la République à Gée en possède 3, celle de Beaufort-en-Vallée 6.

Afin de poursuivre l'objectif fixé, la commission Urbanisme -Environnement réunie le 13 octobre 2016, propose la dénomination suivante : Place de la Minoterie pour la Place de la République – Gée

- Autres dénominations proposées :
 - Place Saint Aubin pour la Place de l'Église - Gée
 - Rue de la Poissonnière – Beaufort-en-Vallée : entre l'avenue des Tilleuls et la rue Charles de Gaulle
 - Rue de la Toue – Beaufort-en-Vallée : voie dans la ZAC de la Poissonnière (entre le rond-point de la Loire et la rue de la Poissonnière)
 - Voie commune à Mazé et Beaufort-en-Vallée : chemin rural dit du petit chemin du Gué d'Anjan, (la nouvelle dénomination devra recueillir l'avis de la commune de Mazé)

Propositions de la commission au bureau : chemin de la ceinture d'Anjan, Le (petit) chemin du Gué, Chemin de l'Entente, chemin des Gains...

Le conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme - Environnement en date du 13 octobre 2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE les dénominations de voiries suivantes :
- Place de la Minoterie pour la Place de la République – Gée
 - Place Saint Aubin pour la Place de l'Église – Gée
 - Rue de la Poissonnière – Beaufort-en-Vallée : entre l'avenue des Tilleuls et la rue Charles de Gaulle
 - Rue de la Toue – Beaufort-en-Vallée : voie dans la ZAC de la Poissonnière (entre le rond-point de la Loire et la rue de la Poissonnière)

PROPOSE, en accord avec la commune de Mazé-Milon, la dénomination suivante pour le chemin rural dit du « Petit chemin du Gué d'Anjan : le Chemin du Gué d'Anjan,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

2016/182 - Réfection de la voirie du chemin rural dit de Gué d'Anjan - Convention de mandat avec Mazé-Milon (rapporteur : Marie-Christine BOUJUAU)

Marie-Christine BOUJUAU, adjointe à l'urbanisme et l'environnement, informe le conseil que dans le cadre de son programme de voirie, la commune de Beaufort-en-Anjou prévoit la réfection de la chaussée du chemin rural dit du Gué d'Anjan dont une partie est limitrophe avec la commune de Mazé-Milon, soit :

- 45 mètres entièrement sur le domaine public de Beaufort en Anjou
- 205 mètres mitoyens aux deux collectivités.

Il est proposé au conseil de passer une convention de mandat avec la commune de Mazé-Milon de façon à ce que la commune de Beaufort-en-Anjou puisse réaliser les travaux sur la totalité du linéaire.

Le coût des travaux supporté par la commune de Mazé-Milon représentera en conséquence 41 % des dépenses totales :

- Montant prévisionnel des travaux : 6620,16 € TTC
- Participation de la commune de Mazé-Milon : 2 714,26 € TTC

Marie-Christine BOUJUAU propose au conseil d'approuver cette convention, adressée par courriel, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Le conseil municipal,
Vu le projet de convention proposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de mandat à intervenir avec la commune de Mazé-Milon,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2016/183 - Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016 sur le réseau de l'éclairage public.

(rapporteur : Marie-Christine BOUJUAU)

Marie-Christine BOUJUAU informe le conseil que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) a réalisé différents dépannages et maintenances curatives sur des candélabres. Ces interventions financées par la voie des fonds de concours à hauteur de 75 % du coût doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Elle précise que jusqu'au 31 décembre 2014, la mise en œuvre des fonds de concours pour ces opérations nécessitait de prendre une délibération à chaque intervention. Désormais, une délibération annuelle est demandée intégrant les dépannages réalisés entre le 1^{er} septembre de l'année précédente jusqu'au 31 août de l'année en cours.

En conséquence, elle propose au conseil une prise en charge par la commune du fonds de concours détaillé dans le projet de délibération ci-après.

N° OPERATION	COLLECTIVITE	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP021-15-102	BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Vallée)	276,06 €	75%	207,05 €
EP021-15-105	BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Vallée)	237,94 €	75%	178,46 €
EP021-15-108	BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Vallée)	994,58 €	75%	745,94 €
EP021-15-113	BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Vallée)	560,74 €	75%	420,56 €
EP021-15-114	BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Vallée)	131,99 €	75%	98,99 €
EP021-16-117	BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Vallée)	321,46 €	75%	241,10 €
EP021-16-120	BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Vallée)	137,74 €	75%	103,31 €
EP021-16-121	BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Vallée)	177,44 €	75%	133,08 €
EP021-16-123	BEAUFORT EN ANJOU (Beaufort en Vallée)	282,52 €	75%	211,89 €
EP147-15-48	BEAUFORT EN ANJOU (Gée)	183,96 €	75%	137,97 €
EP147-16-50	BEAUFORT EN ANJOU (Gée)	110,51 €	75%	82,88 €
	TOTAL	3 414,94 €		2 561,23 €

PRECISE que le règlement sera effectué en une fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML

2016/184 - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Beaufort-en-Vallée (SIAEP) - Rapport d'activités 2015 (rapporteur : Marc FARDEAU)

Marc FARDEAU, représentant du conseil au sein du SIAEP, fait savoir que le Président dudit syndicat a fait parvenir en mairie le rapport annuel d'activités du service d'eau potable, pour l'année 2015.

Le législateur a voulu que ce rapport soit présenté au conseil municipal, au plus tard dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné, puis qu'il soit mis à la disposition du public. Ce rapport, transmis par mail, est disponible au secrétariat général.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Beaufort-en-Vallée, pour l'année 2015.

2016/185 - Prix et qualité du service public de l'assainissement des eaux usées – Rapport d'activités 2015 (rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD propose au conseil, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2224-5 et suivants) et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, et par souci de transparence et d'information des usagers, de prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et

la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) pour l'année 2015.

Il précise que ce document a été soumis au conseil de communauté de Beaufort en Anjou, lors de sa séance du 30 juin dernier. Transmis par courriel à chacun, il reste disponible au secrétariat général.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2015.

2016/186 - Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée de l'Authion - Rapport d'activités 2015 (rapporteur : Philippe TESSERAU)

Délégué au sein du SMICTOM, Philippe TESSERAU informe le conseil que le Président dudit syndicat a fait parvenir en mairie le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le législateur a voulu que ce rapport soit présenté au conseil municipal, au plus tard dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné, puis qu'il soit mis à la disposition du public. Transmis par mail à chacun, ce document est disponible au secrétariat général.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2016/187 - Projet d'éco-parc à Gée - Demande de subvention au Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (rapporteur : Philippe TESSERAU)

Philippe TESSERAU, adjoint chargé des affaires relatives à l'environnement, informe le conseil que la commune déléguée de Gée travaille depuis plusieurs mois sur un projet d'éco-parc qui s'inscrit dans le prolongement du parc paysager réalisé entre Beaufort-en-Vallée et Gée par la communauté de communes de Beaufort en Anjou. Situé entre la zone d'habitation du lotissement de la Cormelière et le Couasnon, il vise à concilier la mise en valeur d'un patrimoine naturel particulièrement intéressant et la pratique d'activités de loisirs.

Le projet présenté en séance, s'appuie sur :

L'aménagement paysager de la rue de la Cormelière qui assurera la transition entre l'espace résidentiel et l'espace naturel ;

La création d'un jardin associé au thème de l'eau présentant une collection d'osiers qui pourront être réemployés sur le site ;

Un espace de jeux et de loisirs ;

Un verger conservatoire de variétés anciennes ;

Une prairie événementielle pouvant accueillir des manifestations festives et communales ;

Un préau chaumière et une zone de stationnement qui viendraient compléter ce projet.



Philippe TESSEREAU présente un premier estimatif des travaux qui peuvent être financés à hauteur de 50 % par le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

Le projet dans sa globalité s'élève à 466 600 € HT dont :

- . 100 000 € pour la zone de stationnement,
- . 208 000 € pour le préau chaumière
- . 78 417 € (arrondis à 78 500 €) au titre des travaux éligibles au financement du PNR.

Il propose d'approuver la réalisation de ce projet qui pourra être découpé en plusieurs phases et de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine pour l'aménagement des espaces naturels.

Alain BERTRAND fait savoir que le coût du parking l'interpelle.

Philippe TESSEREAU répond que l'estimation a été volontairement majorée.

Jean-Jacques FALLOURD précise que les chiffres avancés sont à considérer comme une enveloppe globale.

Christophe LOQUAI souhaite savoir si l'on a estimé le coût d'entretien de cet aménagement.

Philippe TESSEREAU répond que cela n'a pas été calculé à ce jour.

M. le Maire estime que c'est le type même d'espace qui peut être entretenu à moindre frais, grâce à une pâture, par exemple.

Marie-Dominique LAMARE demande à quoi va servir un stationnement aussi grand, puisqu'il est prévu 120 places.

M. le Maire répond que c'est la capacité nécessaire pour accueillir une manifestation de 150 à 200 personnes.

Maryvonne MEIGNAN ajoute que le stationnement ne desservira pas uniquement cet espace, mais l'ensemble de la commune.

Didier LEGEAY précise que le chiffre est cohérent avec la capacité d'accueil du préau chaumière.

Philippe TESSERAU fait savoir que le projet évoluera peut-être vers la création de deux zones de stationnement.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et avec 1 VOIX CONTRE (Mme SANTON-HARDOUIN),

APPROUVE le projet d'aménagement de l'éco-parc de Gée,

SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine pour l'aménagement des espaces naturels estimé à 78 500 € HT,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation des travaux envisagés à l'accueil (diaporama)
- Remarques formulées lors du dernier conseil sur les décisions prises par le Maire par délégation du conseil :
 - . extension bâtiment à usage de garage (à côté de la bibliothèque) - La valeur de ce garage aurait doublé
 - ⇒ Ce sujet, ainsi que les échanges de terrains liés à la construction de la bibliothèque, seront inscrits à l'ordre du jour du conseil de décembre
 - . avenants bibliothèque - erreur sur le taux à 10,14 % :
 - ⇒ Il s'agissait du cumul des 2 avenants COLAS, soit 7,15 % pour le 1^{er} avenant et 2,99 % pour le second
- Nouvelle Directrice Générale des Services de la commune nouvelle à compter de janvier 2017 : Sandrine LORIT
- Future intercommunalité – Gouvernance
- Dates à retenir :
 - . jeudi 24 novembre (20h45) : comité de jumelage (salle des fêtes – Gée)
 - . jeudi 1^{er} décembre (18h) : soirée boule de fort pour les élus – coupe Jeanne de Laval (société La Comète)
 - . lundi 12 décembre (18h ou 18h30) : dernier conseil municipal 2016
 - . mardi 20 décembre (19h) : soirée élus / agents communaux et communautaires (salle Plantagenêts)
 - . mardi 03 janvier (18h30) : cérémonie des vœux du Maire dans les halles

Fin de la séance à 22 h

Délibérations du 14 novembre 2016

N°	Objet
2016/169	Décisions prises par le Maire par délégation du conseil
2016/170	ZAC de la Poissonnière : Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) 2015 approbation – Traité de concession d'aménagement avenant n° 3 approbation
2016/171	ZAC de la Poissonnière – Approbation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique
2016/172	Dérologations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire
2016/173	Reconduction de la couverture assurance chômage
2016/174	Fournitures et transports scolaires - Modification de la périodicité de facturation ²
2016/175	Centre médico-scolaire – Mise à disposition de locaux – Avenant n° 1
2016/176	Inscription à l'inventaire de dons de matériels informatiques de la société Vilmorin
2016/177	Musée Joseph Denais – Acceptation de dons
2016/178	Approbation du desherbage du fonds de la bibliothèque municipale
2016/179	Approbation du plan de développement des collections de la bibliothèque municipale
2016/180	Vente de la maison sise 4 rue des Hauts Champs – Beaufort-en-Vallée
2016/181	Voirie – Dénomination de voies
2016/182	Réfection de la voirie du chemin rural dit de Gué d'Anjan – Convention de mandat avec Mazé-Milon
2016/183	Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1 ^{er} septembre 2015 et le 31 août 2016 sur le réseau de l'éclairage public
2016/184	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Beaufort-en-Vallée (SIAEP) – Rapport d'activités 2015
2016/185	Prix et qualité du service public de l'assainissement des eaux usées – Rapport d'activités 2015
2016/186	Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée de l'Authion – Rapport d'activités 2015
2016/187	Projet d'éco-parc à Gée – Demande de subvention au Parc Naturel Régional Loire – Anjou - Touraine

Emargements

Jean-Charles TAUGOURDEAU, Maire,	Maryvonne MEIGNAN, 1 ^{ère} adjointe	Serge MAYE, 2 ^{ème} adjoint
Marie-Pierre MARTIN, 3 ^{ème} adjointe	Jean-Jacques FALLOURD, 4 ^{ème} adjoint	Sylvie LOYEAU, 5 ^{ème} adjointe
Philippe TESSERAU, 6 ^{ème} adjoint	Frédérique DOIZY, 7 ^{ème} adjointe	Patrice BAILLOUX, 8 ^{ème} adjoint
Jean-François CHANDELILLE, 9 ^{ème} adjoint	Didier LEGEAY, 10 ^{ème} adjoint	Claudette TURC, 11 ^{ème} adjointe
Marie-Christine BOUJUAU, 12 ^{ème} adjointe	Alain BERTRAND,	Philippe OULATE,
Luc VANDELDELDE,	Jean-Michel MINAUD,	Jean-Claude DOISNEAU, Absent
Thierry BELLEMON,	Rémi GODARD, A donné pouvoir à Serge MAYE	Marc FARDEAU,
Sonia POCQUEREAU-LE RICHE,	Nathalie VINCENT,	Carole CHARRON-MONTAGNE,
Virginie PIERRE, A donné pouvoir à Bénédicte PAYNE	Sandra ROGEREAU,	Bénédicte PAYNE,

<p>Jérémy CHAUSSEPIED,</p> <p>A donné pouvoir à Jean-Jacques FALLOURD</p>	<p>Séverine MAUSSION,</p>	<p>Gérard GAZEAU,</p>
<p>Christophe LOQUAI,</p>	<p>Nathalie SANTON-HARDOUIN,</p> <p>A donné pouvoir à Marie-Dominique LAMARE</p>	<p>Marie-Dominique LAMARE,</p>
<p>Catherine DENIS,</p> <p>Absente</p>	<p>Romain PELLETIER,</p>	<p>Fabrice LECOINTRE,</p> <p>Excusé</p>
<p>Jean-Philippe ROPERS,</p>	<p>Yvonnick HODÉ,</p> <p>Absent</p>	<p>Angélique VIONNET,</p>
<p>Cécile BERNADET,</p> <p>Absente</p>		